CIRCUIT DE MOBILITE ACTIVE

Municipalité

de Saint-Alexandre

Synthèse de l'atelier participatif citoyen

Mai 2016

Rédigée et révisée par :

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

1150, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil, J4K 1E3

Téléphone : 450 651 2662

Municipalité de Saint-Alexandre

453, rue Saint-Denis
Saint-Alexandre, J0J 1S0

Téléphone : 450 346-6641

Table des matières

1. Présentation de la démarche de consultation publique et de concertation 4
2. Présentation de l'atelier participatif citoyen 6
3. Résultats des groupes de travail 6
   3.1. Groupe 1 (citoyens): 6
   3.2. Groupe 2 (citoyens) : 7
   3.3. Groupe 3 (représentants de la Municipalité) : 8
4. Synthèse des propositions 9

Annexe 1 : Carte du groupe 1 10
Annexe 2 : Carte du groupe 2 11
Annexe 3 : Carte du groupe 3 12

Table des figures

Figure 1 : Structure de la première phase de la démarche 4
Figure 2 : Structure des prochaines phases de la démarche 5

1. Présentation de la démarche de consultation publique et de concertation

La démarche entreprise dans le cadre de l'élaboration du Circuit de mobilité active de la municipalité de Saint-Alexandre est composée de trois grandes étapes :

- une première consultation publique organisée du 16 mars au 10 avril 2016;
- un atelier de participation citoyenne le 26 avril 2016;
- une deuxième consultation publique en juin 2016.

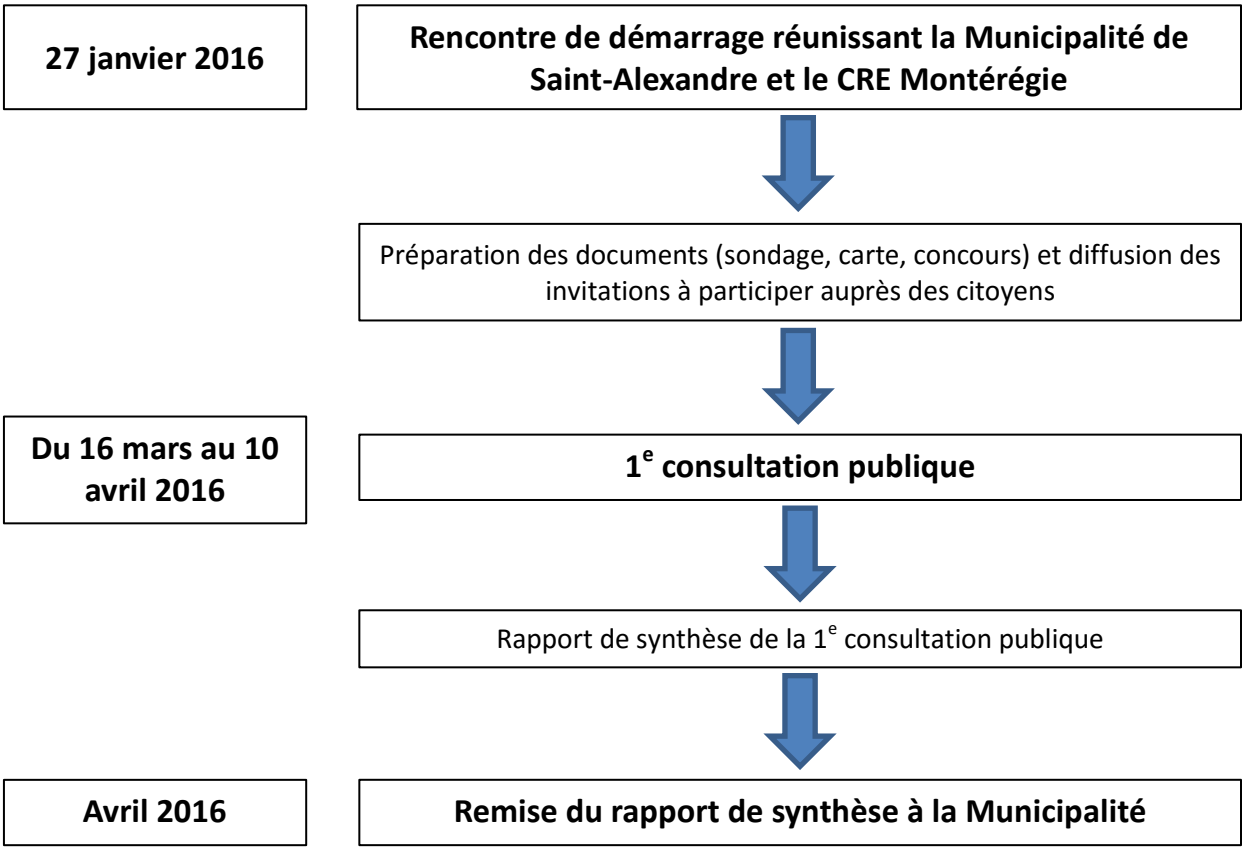

Figure 1 : Structure de la première phase de la démarche

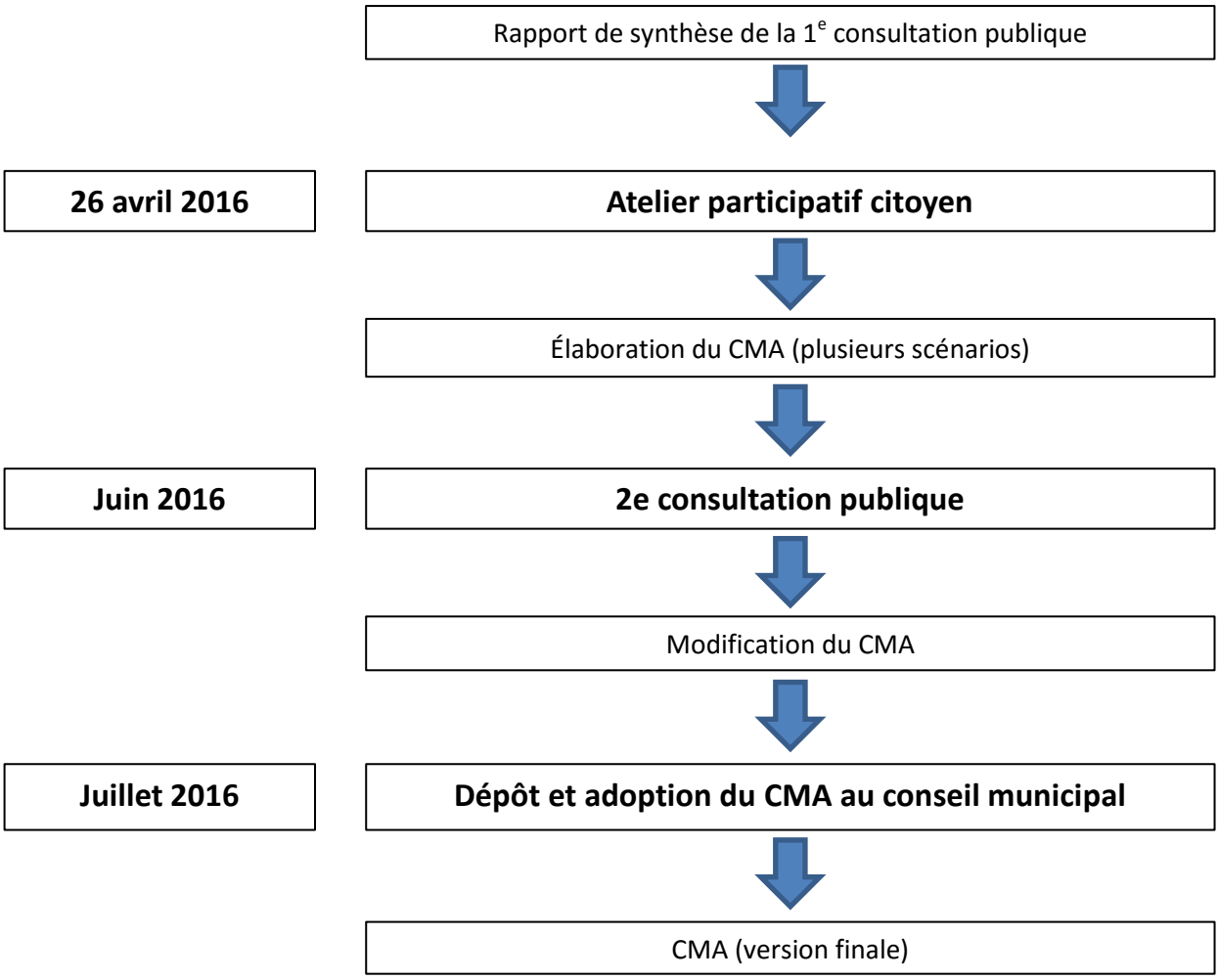

Figure 2 : Structure des prochaines phases de la démarche

La 1e consultation publique avait pour objectif d'informer les citoyens de la mise en place d'une nouvelle démarche concertée visant à élaborer un Circuit de mobilité active au sein de la municipalité de Saint-Alexandre. L'approche mise en avant préconise une implication accrue de la population dans le processus de réflexion et favorise le dialogue ainsi que les échanges afin d'enrichir le projet.

Cette 1e phase a permis de recueillir des informations relatives à la mobilité active des citoyens au sein de la municipalité dans le but de dresser un portrait des habitudes de déplacement des citoyens dans la zone urbaine et de mieux comprendre les attentes de la population par rapport au projet de mobilité active. Un rapport de synthèse regroupe et présente l'ensemble des informations recueillies.

Le 26 avril a eu lieu l'atelier participatif citoyen dont le but était de permettre aux citoyens d'exprimer leurs suggestions et leurs idées concernant les actions à entreprendre afin de faciliter et d'accroître la mobilité active à Saint-Alexandre.

2. Présentation de l'atelier participatif citoyen

L'atelier participatif citoyen a réuni 11 citoyens et 8 représentants de la Municipalité de Saint-Alexandre dans la salle du Conseil le 26 avril 2016. La rencontre s'est déroulée en 2 temps :

- une série de conférences;
- un atelier de travail par petits groupes.

Les conférences ont été données par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et la Municipalité de Saint-Alexandre. Elles portaient sur un rappel de la démarche de CMA, les résultats de la 1e consultation publique et un panel varié d'aménagements favorisant les déplacements actifs. L'objectif de ces conférences était de fournir aux participants l'ensemble des informations afin qu'ils bénéficient tous du même niveau d'information.

Lors de l'atelier, les participants étaient séparés en 3 groupes (2 groupes de citoyens et un groupe de représentants de la Municipalité), incluant chacun 2 animateurs, afin d'échanger et de proposer leurs idées d'actions en fonction des commentaires exprimés par les citoyens lors de la 1e consultation publique. Une carte grand format de la zone urbaine était mise à leur disposition ainsi que des feutres de différentes couleurs afin qu'ils puissent indiquer et localiser les aménagements qu'ils jugeaient nécessaires pour accroître la mobilité active.

3. Résultats des groupes de travail

3.1. Groupe 1 (citoyens):

- Installer un indicateur de vitesse sur le chemin de la Grande Ligne entre la rue des Prés et le virage;
- Limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h dans tout le domaine (délimité par les rues Saint-Denis et Saint-Charles et les montées de la Station et Lacroix);
- Prolongement du trottoir côté Est (c'est-à-dire le côté de l'école) sur la rue Saint-Denis afin que ce dernier aille de la rue Goulet jusqu'au virage à la sortie de la zone urbaine;
- Réfection des trottoirs présents sur la rue Saint-Denis;
- Installation d'un passage piéton surélevé en face de l'école afin de faire ralentir les véhicules et sécuriser davantage la traversée de la rue par les enfants entre la rue du Pavillon et l'école;
- Piste cyclable délimitée par des bollards sur la rue Saint-Gérard;
- Réduire la hauteur des dos d'âne sur la rue Bernard;
- Améliorer l'éclairage public sur la rue Saint-Charles entre la montée Lacroix et la rue Saint-Bernard;
- Élargir la rue Saint-Charles afin d'y aménager une piste cyclable bidirectionnelle;
- Créer un axe cyclable reliant l'école à la rue L'Homme et traversant le domaine en passant par la montée Lacroix, les rues Saint-Charles, de la Chute, Goulet, Bernard et du Pavillon;
- Aménager un *skatepark* ou des jeux d'eau dans le parc des loisirs en bordure de la rue de la Chute (terrain inoccupé);
- À plus long terme, aménager une piste cyclable sur la montée de la Station.

Autre :

- Créer une maison des jeunes;
- Aménager un terrain de palet extérieur dans le parc des loisirs.

3.2. Groupe 2 (citoyens) :

- Limiter la vitesse des véhicules à 40km/h sur les rues Saint-Charles et de la Chute;
- Indiquer les limites de vitesse par du marquage au sol et des bollards au centre de la chaussée;
- Aménager des pistes cyclables délimitées par des bollards sur :
    - La rue Saint-Charles (entre la montée Lacroix et la rue de la Chute);
    - La rue du Bonheur (entre les rues du Soleil et de la Chute);
    - La rue de la Chute (entre les rues Saint-Charles et des Conseillers);
    - La rue des Conseillers;
    - La rue Boulais;
    - La rue Bernard (entre les rues des Conseillers et Boulais);
- Aménager un parc canin et une aire de repos au croisement des rues du Soleil et du Bonheur;
- Aménager une aire de repos avec des bancs, des tables et des poubelles au croisement des rues du Lac et du Bonheur;
- Aménager une aire de repos dans le parc des loisirs au niveau du croisement des rues de la Chute et des Conseillers;
- Aménager des saillies de trottoirs:
    - Sur la rue Saint-Charles, au croisement avec la montée Lacroix;
    - Aux 4 coins du croisement des rues de la Chute et du Bonheur;
    - Au croisement des rues des Conseillers et de la Chute ainsi qu'un étranglement afin de réduire la vitesse des véhicules à moteur;
    - sur la rue Saint-Charles, au croisement avec la rue Bernard;
    - au croisement de la montée de la Station et de la rue Saint-Denis (saillies bétonnées légèrement surélevées qui inciteraient les automobilistes à les contourner mais permettraient aux conducteurs de camions de rouler dessus);
- Aménager un étranglement avec des bacs à fleurs sur la rue Saint-Charles, au croisement avec la rue du Lac, afin de réduire la largeur de la rue et la vitesse des véhicules motorisés;
- Transformer la rue Saint-Charles en sens unique entre les rues Bernard et Saint-Denis (sens inverse de la rue Saint-Paul) et améliorer l'affichage au croisement des rues Saint-Charles et Bernard. Aménager un sentier piétonnier et cycliste sur cette section de rue et le délimiter par des bollards;
- Aménager, dans le parc des loisirs, un sentier pédestre passant de part et d'autre du terrain de baseball et rejoignant la rue Boulais;
- Marquer les entrées de la municipalité sur la rue Saint-Denis par des panneaux « Bienvenue » ou « Municipalité de Saint-Alexandre », voire des aménagements paysagers;
- Revoir l'aménagement du stationnement du dépanneur en bordure de la rue Saint-Denis afin d'éviter que les camions ne stationnent devant en empiétant sur la rue Saint-Denis. L'aménagement d'une petite terrasse en longueur serait envisageable;

- Évaluer la possibilité de transformer le stationnement du parc de loisirs en aire de repos aménagée, ce qui inciterait les gens à la mobilité active en sachant qu'il n'a pas de place de stationnement;
- À plus long terme, prolonger la piste cyclable sur la montée de la Station de la rue Saint-Denis à la montée Lacroix.

3.3. Groupe 3 (représentants de la Municipalité) :

- Aménager des pistes cyclables ou des aménagements cyclables sur :
    - La rue Bernard entre les rues du Pavillon et Boulais;
    - Sur la rue Boulais;
    - Sur la rue de la Chute entre les rues des Conseillers et Saint-Charles;
    - Sur la rue Saint-Charles entre la rue Bernard et la montée Lacroix;
    - Sur la montée Lacroix entre les rues Saint-Charles et L'Homme;
    - Sur la rue Saint-Gérard.
- Aménager des étranglements routiers aux croisements de la rue Saint-Denis et de :
    - la montée de la Station;
    - la rue du Pavillon;
    - la rue Saint-Paul;
    - la rue Saint-Gérard;
- Aménager des étranglements routiers aux croisements de la rue Saint-Charles et de :
    - La rue du Lac;
    - La rue du soleil;
- Installer des dos d'âne sur :
    - La rue Bernard entre la montée de la Station et la rue du Pavillon et entre les rues Boulais et Bernard;
    - Sur la rue des Conseillers;
    - Sur la rue la chute entre la montée de la Station et la rue des Conseillers;
- Sur la montée de la Station juste après le virage en direction de la rue Saint-Denis; Revoir l'aménagement du stationnement du dépanneur le long de la rue Saint-Denis;
- Aménager une traversée pour piétons surélevée au croisement des rues Bernard et du Pavillon et au croisement des rues de la Chute et Boulais;
- Supprimer le stationnement du parc des loisirs et en aménager un nouveau sur la rue Boulais. Des boîtes aux lettres collectives pourraient y être installées.
- Aménager un stationnement dans le parc des loisirs au croisement des rues des Conseillers et de la Chute;
- Aménager une « halte cardio » ou des aménagements pour faire des activités physiques :
    - au croisement des rues de la Chute et Boulais, en prolongement de la rue Boulais. Des boîtes aux lettres collectives pourraient équipement y être installées;
    - au croisement des rues du Bonheur et du Lac, en prolongement de la rue du Lac;
    - au croisement des rues du Bonheur et du Soleil, en prolongement de la rue du Soleil;
- Installer des bollards et des panneaux amovibles indiquant la limite de vitesse de manière à réduire la perception de la largeur des voies de circulation. Ce type d'aménagement pourrait être installé sur la

rue Saint-Charles entre les rues de la Chute et du Lac, entre les rues du Lac et du Soleil et entre la rue du Soleil et la montée Lacroix;

- Raccorder les rues du Bonheur et Industrielle en y aménagement des chicanes;
- Aménager un sentier pédestre qui permettrait aux piétons d'éviter le virage de la montée de la Station en passant à travers les terres agricoles. Chaque extrémité du sentier serait aménagée avec des chicanes et une halte.
- Installer un indicateur de vitesse sur la montée de la Station ou y installer des bollards et des panneaux amovibles indiquant la limite de vitesse de manière à réduire la perception de la largeur des voies de circulation

4. Synthèse des propositions

Les propositions et les idées proposées dans le cadre de l'atelier participatif citoyen ont été nombreuses et diverses. Elles couvrent l'ensemble de la zone urbaine de la municipalité. Certaines tendances ou propositions ressortent de cet ensemble.

Apaisement de la circulation :

- Apaiser la circulation routière sur la rue Saint-Denis grâce à des aménagements qui permettront de réduire la vitesse des véhicules et d'accroître la sécurité des cyclistes et des piétons.
- Réduire la limite de vitesse de circulation dans le domaine.
- Apaiser la circulation sur la rue Saint-Charles à travers divers aménagements incitant les automobilistes à réduire leur vitesse.
- Réaménager certains croisements de rues afin de ralentir la vitesse des véhicules et sécuriser les autres usagers de la rue.
- Compléter les entrées de la municipalité (rue Saint-Denis) par des indicateurs de vitesse et des panneaux du type « Bienvenue » ou « Municipalité de Saint-Alexandre ».

Aménagements pour piétons et cyclistes :

- Aménagement d'un axe cyclable allant de l'école de Saint-Alexandre à la rue L'Homme en traversant le domaine.
- Aménager des sentiers pédestres dans la zone urbaine (plusieurs tracés proposés).
- Aménager des aires de repos agréables et équipées de bancs, de tables, etc. Les croisements des rues du Lac et du Bonheur et des rues du Soleil et du Bonheur ont été identifiés plusieurs fois comme étant des lieux pertinents.

Autres interventions :

- Réaménager le stationnement du dépanneur le long de la rue Saint-Denis pour éviter que les camionneurs ne se stationnent à cheval sur la rue.
- Supprimer ou déplacer le stationnement du parc des loisirs.

Annexe 1 : Carte du groupe 1

CMA - Atelier du 26 avril 2016

Annexe 2 : Carte du groupe 2

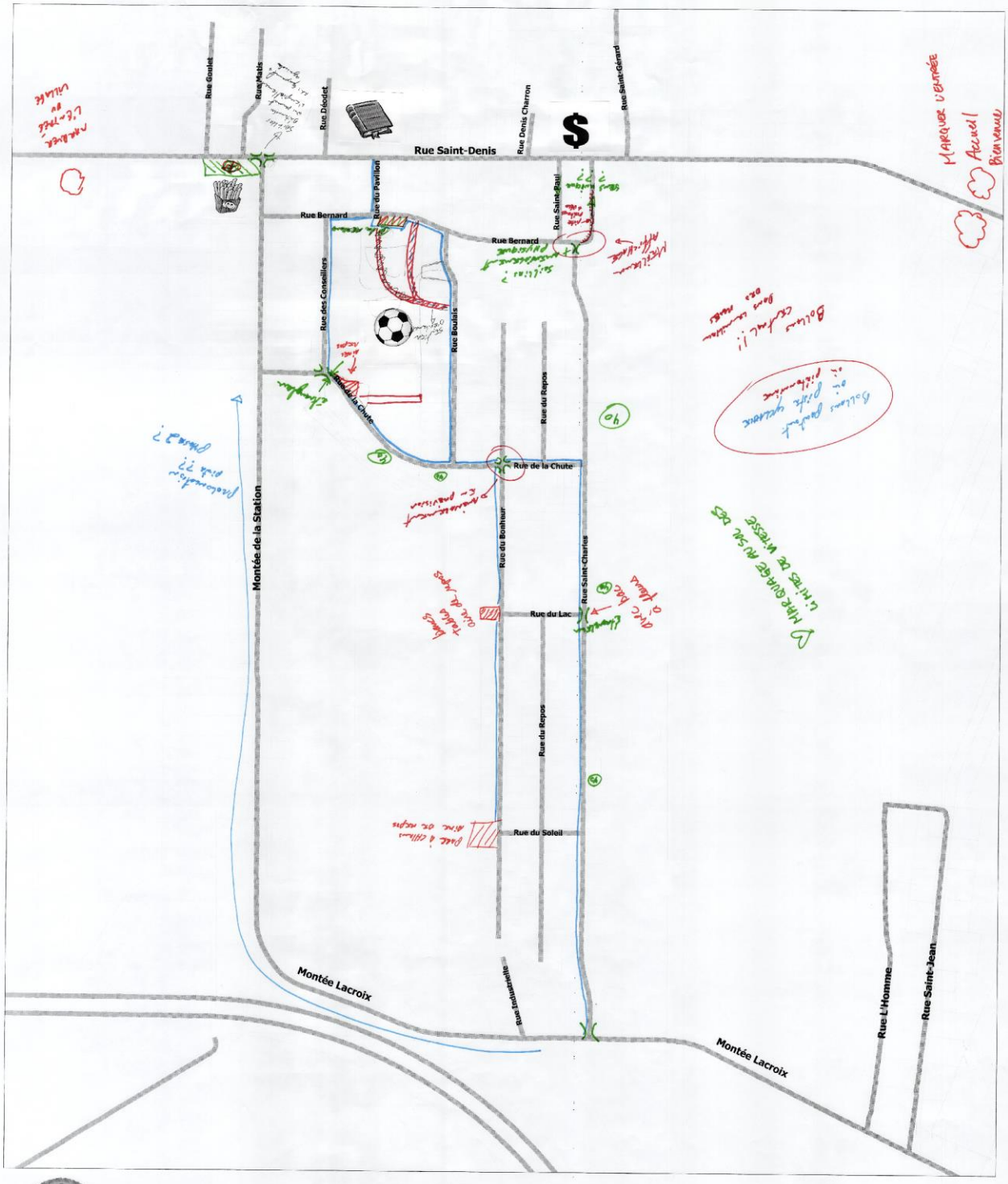

CMA - Atelier du 26 avril 2016

Annexe 3 : Carte du groupe 3

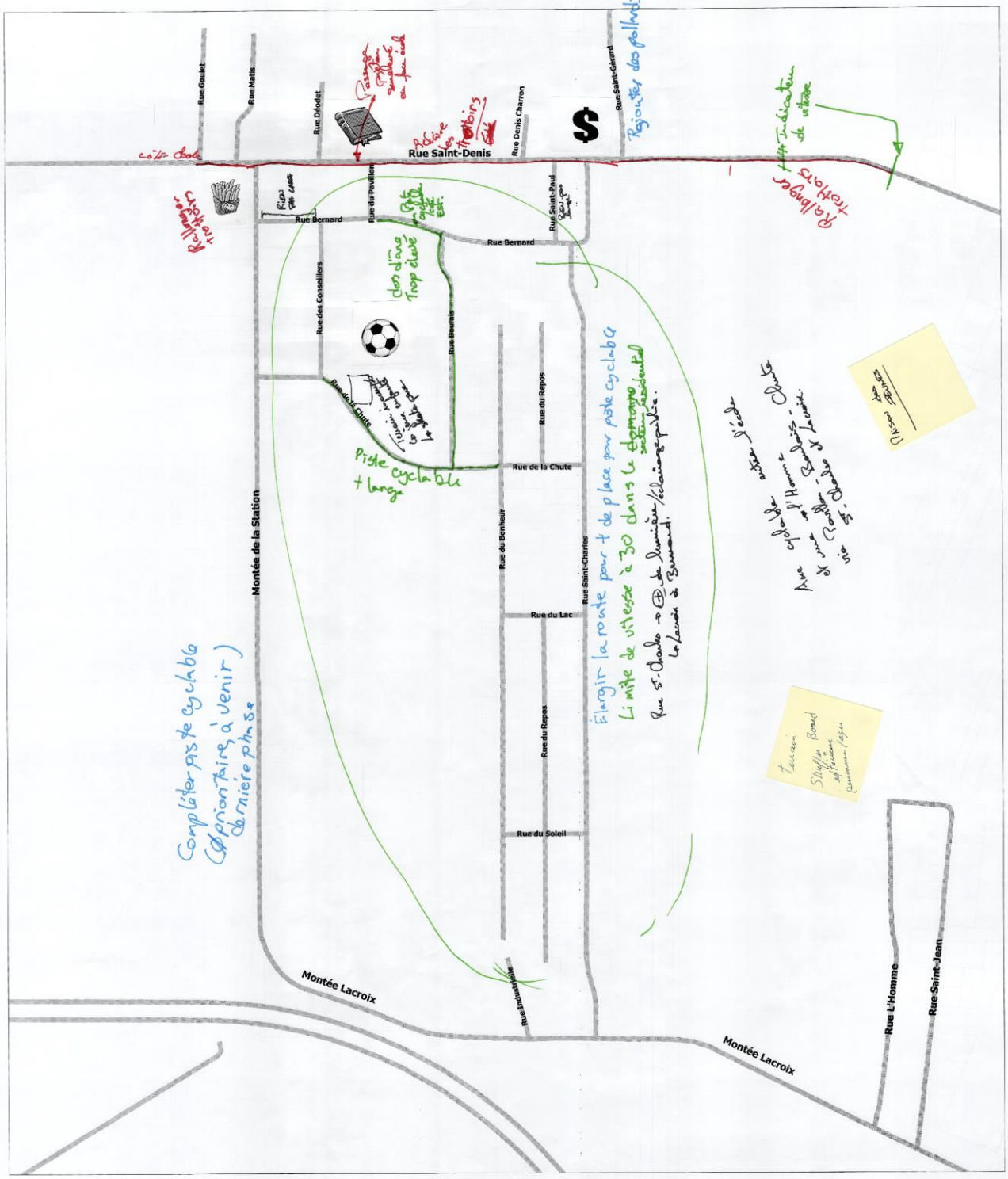

CMA - Atelier du 26 avril 2016